

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} avril 2025**

Date de la convocation : 4 mars 2025

transmise le : 4 mars 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIENDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH (départ à 21h30)

Etaient absents excusés : Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Gregory GANTER à partir de 21h30

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle EBERHARDT

2025-042 - Elections des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Délégations des Services Publics

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre de procédures de délégation de service public. La délégation de service public est une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale (art.L 1121-3 du code de la commande publique).

Il y a donc lieu d'élire cette commission de D.S.P, qui serait constituée pour toute la durée du mandat municipal, pour l'ensemble des contrats de concession.

Ainsi, la commission est composée par le Maire, autorité habilitée à signer le contrat de concession, ou son représentant, président, et par cinq membres du Conseil municipal élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a élu

- 5 titulaires

Madame Nadia STOLL

Madame Nathalie GRATHWOHL

Madame Florence NOBLET

Monsieur Daniel MISCHLER

Madame Caroline OFFERLE

- et 5 suppléants

Monsieur Mathieu TAESCH

Madame Caroline MAEHLING

Madame Mélanie GRATHWOHL

Madame Béatrice DEBRIE

Madame Mélanie LALLEMAND

Pour extrait conforme à Hoerdtd, le 10.04.2025

Publié le 10.04.2025

Transmis à la Préfecture le 10.04.2025

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance

Emmanuelle EBERHARDT

Le Maire

Denis RIEDINGER

